

## **DÉCISION MUNICIPALE**

**2025- 089**

Service : Finances – commande publique  
Références : LDC

**Objet : AVENANT 2 AU LOT N°1 DU MARCHÉ N°202109 DE TRANSPORT SCOLAIRE ET  
PÉRISCOLAIRE POUR LA VILLE DE COUËRON**

**Le Maire de la Ville de Couëron,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

**Vu** les articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée ;

**Vu** la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

**Vu** la décision municipale n°2021-46 en date du 21 juin 2021, attribuant le marché de de transport scolaire et périscolaire pour la ville de Couëron à l'entreprise Transdev Stao ;

**Considérant** la nécessité de procéder à une modification de faible montant ;

### **Décide**

**Article 1 :** De signer l'avenant n°2 du lot n°1 du marché de transport scolaire et périscolaire pour la ville de Couëron avec l'entreprise Transdev Stao pour un montant de 3 840,00 € HT, portant le montant maximum du marché à 83 840,00 € HT.

**Article 2 :** L'écart introduit sur la totalité du marché est de 4,8%.

**Article 3 :** D'imputer le paiement de ces prestations sur le budget principal de la ville.

**Article 4 :** La présente décision sera affichée et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.



A Couëron, le 20/06/2025

Carole Grelaud  
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du

au

Transmise en Préfecture le :